



UNIVERSITE DE NANTES

U.F.R. LETTRES ET LANGAGES
DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

GUIDE DE L'ETUDIANT

C.A.P.E.S. & AGREGATION

PHILOSOPHIE

Année universitaire 2011 - 2012

DATE DE RENTREE :

Mardi 6 septembre 2011 (détail page suivante)

CALENDRIER RENTREE CAPES - AGREGATION

Mardi 6 septembre

CAPES-Agrégation : séances de rentrée salle 342

- 10 h 00 : Ecrit-Dissertation/Explication (+ Présentation cours théoriques) P. Taranto

REUNION RENTREE M1 - M2 - salle 334

- 14 h 00 : Oral Leçon (A. Grandjean)
- 16 h 00 : Oral Textes (F. Guénard)

Mercredi 7 septembre

Agrégation : séances de rentrée salle 342

- 9 h 00 : Plotin (D. Doucet)
- 10 h 00 : Rousseau (F. Guénard)
- 11 h 00 : L'animal (A. Grandjean)

- 13 h 30 : Texte français : Arnauld et Nicole (D. Moreau)
- 14 h 30 : Texte français : Hegel (J.-M. Lardic)
- 15 h 30 : Leçon sur programme : les Sciences humaines (B. Gnassounou)
- 16 h 30 : Langues étrangères (A. Giavatto & F. Schmitz)

Samedi 10 septembre

- 9h : Dissertation sur table (P. Taranto)

Sommaire

CALENDRIER RENTREE..... p. 2

1. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Présentation du Département	p.5
Cadre administratif	p.5
Organisation du Département et Enseignants travaillant dans le Département.....	p.6
Enseignements assurés par le Département	p.7
Adresses utiles.....	p.8

2 - PARTIE SPECIFIQUE - Concours

Préparation	p.10
Inscriptions et calendrier des concours	p.10
CAPES de Philosophie	
Epreuves	p.11
Préparation.....	p.12
AGREGATION de Philosophie	
Epreuves	p. 13
Programme (session 2012	p.14
Préparation.....	p.15

3 - BIBLIOGRAPHIE p.19

4 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Sigles de l'Université.....	p. 21
Informations administratives... ..	p. 22
Calendrier universitaire 2011 - 2012	p. 24

- 1 -

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Adresse

U.F.R. Lettres et Langages
Département de Philosophie
Chemin de la Censive du Tertre
B.P. 81227
44312 – NANTES Cedex 3.

☎ 02 40 14 10 44

fax 02 40 14 10 48

e-mail : secretariat.philosophie@univ-nantes.fr

site du Département : <http://www.univ-nantes.fr/philo>

site du Centre Atlantique de Philosophie (CAPHI) <http://caphi.fr>

Les étudiants doivent régulièrement consulter leur adresse courriel universitaire.

Toutes les informations importantes de l'Université ou du Département sont consultables sur le site.

Présentation du Département

L'enseignement de la philosophie tel qu'il est assuré par le Département de Philosophie de l'Université de Nantes permet d'acquérir des qualités de réflexion et de structuration de la pensée, d'analyse des questions et des connaissances, d'écriture et d'expression.

Cet enseignement rigoureux prépare les étudiants qui le souhaitent aux concours de recrutement des professeurs, spécialement à l'agrégation de philosophie, et, sous réserve d'une formation complémentaire, au concours de recrutement des professeurs des écoles.

La discipline de pensée qu'implique l'apprentissage de la philosophie et les qualités qu'elle permet de développer sont également un atout précieux pour ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement, mais à diverses carrières dans l'administration, les métiers de la culture et de la communication, les métiers du secteur social, etc.

Contenus de l'enseignement

L'enseignement de la philosophie assuré par le Département est schématiquement organisé en trois grands blocs : philosophie générale (métaphysique et philosophie morale et politique, philosophie de l'art), histoire de la philosophie, logique et philosophie des sciences. A cela s'ajoute une préparation spécifique aux deux types d'exercice caractéristiques de la discipline : la dissertation et l'explication de texte.

Cet enseignement peut sembler austère au premier abord, et l'importance accordée à l'histoire de la philosophie, quelque peu aride. Cependant, il faut insister sur le fait qu'il n'est pas possible d'élaborer une pensée originale et solide avant d'avoir longuement fréquenté les grands auteurs que la tradition a retenus. Le premier devoir d'un étudiant est donc de lire et de travailler ces auteurs, même lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement. Il va de soi, d'autre part, qu'il n'y a pas de réflexion philosophique sans ouverture à d'autres champs disciplinaires. De nombreuses options sont proposées dans cette optique. La pratique d'une langue est obligatoire (allemand, anglais, espagnol, grec, latin).

Accueil et conditions d'études

Le Département de Philosophie offre un cadre propice à des études sérieuses et fructueuses grâce avant tout à une importante bibliothèque de département qui complète ce qui est disponible à la Bibliothèque Universitaire.

Les effectifs, qui restent raisonnables, permettent d'avoir aisément des contacts avec les enseignants.

Perspectives professionnelles

Abstraction faite des carrières de l'enseignement, les principales possibilités professionnelles qui s'offrent aux étudiants de philosophie sont : l'ensemble des concours de la fonction publique, les métiers du livre (édition, documentation, librairie, bibliothèque), de la communication (journalisme, relations publiques, publicité), de la gestion et de l'administration des entreprises, de la formation et de l'insertion, du secteur culturel (documentation, arts et spectacles).

Un document disponible au secrétariat présente de façon détaillée l'ensemble de ces formations et les parcours professionnels envisageables. Document également consultable sur le lien suivant

http://www.univ-nantes.fr/27594928/0/fiche_954_pagelibre/ rubrique : que faire avec des études de philosophie ?

Cadre administratif

Le Département de Philosophie, créé en 1967, fait partie de l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Lettres et Langages dont font également partie les départements d'Information et Communication, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Sciences de l'Education, Sciences du Langage.

Les U.F.R. *Lettres et Langages, Langues, Histoire, Psychologie, Sociologie* et l'Institut de *Géographie*, constituent l'ensemble du site "Lettres". L'Université de Nantes est constituée en outre des Facultés de Sciences, Droit, Sciences Economiques, Médecine, Odontologie, Pharmacie, de l'I.U.T. et de l'Ecole Centrale.

Le Département de Philosophie a son siège dans le bâtiment "Tertre" du site Lettres, au troisième niveau.

Organisation du Département	
Directeur	Pascal TARANTO bureau 340 - tel 02.40.14.11.97 e-mail : pascal.taranto@univ-nantes.fr
Responsables années	L1 : Florent GUENARD (bureau 343) tel 02.40.14.13.66 e-mail : florent.guenard@univ-nantes.fr L2 : Dominique DOUCET (bureau 343) 02.40.14.13.66 e-mail : dominique.doucet@univ-nantes.fr L3 : Pascal TARANTO (bureau 340) 02.40.14.11 97 e-mail : pascal.taranto@univ-nantes.fr
Secrétariat Tel : 02.40.14.10.44 fax : 02.40.14.10.48	bureau : 341 ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 vendredi de 9 h à 11 h 30 (sauf périodes de vacances)
Bibliothèque Jean-Louis GARDIES Documentaliste 02.40.14.13.17	salle 335 Les étudiants peuvent emprunter 6 à 10 ouvrages selon l'année d'études Se renseigner à la bibliothèque
Secrétariat Relations Internationales Tel : 02.40.14.11.23	Bureau : 4009 - Censive

Enseignants du Département de Philosophie			
Noms	Fonctions administratives exercées dans le département	Bureau	N° tél bureau 02.40.14 +
BECK Philippe		338	10 46
DOUCET Dominique	Responsable Licence 2 ^{ème} année	343	13 66
GIAVATTO Angelo		338	10 46
GNASSOUNOU Bruno		337	10 47
GRANDJEAN Antoine	Responsable des Concours	337	10 47
GUENARD Florent	Responsable Licence 1 ^{ère} année, Tutorat accompagnement Responsable parcours Europe	343	13 66
JULLIEN Vincent		337	10 47
LANG Patrick	Responsable des enseignements de Musique Responsable des programmes d'échange avec les Universités étrangères (Erasmus, etc.)	343	13 66
LARDIC Jean-Marie		338	10 46
MICHON Cyrille	Directeur de l'Equipe de Recherche « CAPHI »	342bis	10 85
MOREAU Denis	Directeur du Département	339	13 67
ROSSI Jérôme		338	10 46
SCHMITZ François	Responsable du Master	332bis	10 43
TARANTO Pascal	Directeur du Département Responsable Licence 3 ^{ème} année	340	11 97
Les étudiants peuvent rencontrer les enseignants aux heures de permanence qui sont indiquées sur les portes des bureaux, ou en téléphonant aux numéros indiqués ci-dessus.			

Enseignements assurés par le Département

- En trois ans, préparation du **Cycle "L" de Philosophie** avec parcours "Philosophie" ou "Logique" ou "Musique" ou "Lettres Modernes".
- Une filière «parcours EUROPE» en collaboration avec l'UFR de Droit et Sciences Politiques a ouvert en septembre 2010 pour le L1, ouvrira en septembre 2011 pour le L2 et en septembre 2012 pour le L3.
- en quatre ans, celle du **Master 1 de Philosophie**
- en cinq ans, celle du **Master 2 Recherche "Philosophie"** préalable à la thèse de doctorat en philosophie
- celle de l'**Agrégation** de Philosophie (l'étudiant doit être titulaire de son Master au moment de l'admissibilité du concours).

FILIERE PHILOSOPHIE	DOCTORAT	PREPARATION AUX CONCOURS
	↑	↑
	MASTER 2 RECHERCHE PHILOSOPHIE + préparation Concours	
	↑	
	MASTER 1 RECHERCHE PHILOSOPHIE +préparation Concours	
	↑	
	L3 PHILOSOPHIE (avec parcours Philosophie ou Logique ou Musique ou Lettres Modernes)	
	↑	
	L2 (DEUG) PHILOSOPHIE (avec parcours Philosophie ou Logique ou Musique ou Lettres Modernes)	
	↑	
L1 PHILOSOPHIE (avec parcours Philosophie ou Logique ou Musique ou Lettres Modernes)		

PARCOURS EUROPE	MASTER 1 Spécialité : PHILOSOPHIE DE L'EUROPE
	↑
	L3 Parcours Europe : spécialité Philosophie (ouverture sept. 2012)
	↑
	L2 Parcours Europe : spécialité Philosophie (Ouverture sept. 2011)
	↑
L1 Parcours Europe : spécialité Philosophie (ouverture sept. 2010)	

ADRESSES UTILES	Présidence Université de Nantes 1, quai de Tourville - BP 13522 44035 NANTES Cedex 1 Site internet de l'Université : www.univ-nantes.fr
Secrétariats pédagogiques Institut de GEOGRAPHIE	Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Porte 312 tél. 02 40 14 11 53
Département d'HISTOIRE et HISTOIRE DE L'ART	Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Département Histoire - Porte 314 tél. 02 40 14 13 83 Département Histoire de l'Art – Porte 315 tél. 02 40 14 13 63
Département de PSYCHOLOGIE	Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Porte 123 tél. 02 40 14 10 72
Département de SOCIOLOGIE	Faculté des Lettres (Bâtiment de la Censive) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 NANTES Cedex 3 Porte 2010 tél. 02 40 14 11 16
Secrétariat administratif	<p>Scolarité Lettres et Sciences Humaines</p> <p><i>(Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Information communication, Sciences du Langage, Histoire, Sociologie, Langues, Géographie)</i></p> <p>Faculté des Lettres et Sciences Humaines Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 44312 NANTES Cedex tél. 02 40 14 10 20 – ✉ scolarite-lettres@univ-nantes.fr</p>
SUMPPS Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé	110, bd Michelet - BP 32238 44322 NANTES Cedex 3 Tél. : 02.40.37.10.50 et 10.69
SUIO Service Universitaire d'Information et d'Orientation	Maison des Services 110 boulevard Michelet - BP 42212 44322 NANTES Cedex 3 tél. 02 40 37 10 00 suio.info.or@univ-nantes.fr
CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	2 Bd Guy Mollet - BP 52213 44322 NANTES Cédex 3 tél. 02 40 37 13 13

- 2 -

PARTIE SPECIFIQUE

C O N C O U R S

CONCOURS 2011-2012

A - PRINCIPES DE LA PREPARATION

1 - C. A. P. E. S.

La préparation du C.A.P.E.S. est assurée conjointement avec celle de l'Agrégation.

2 - A G R E G A T I O N

La préparation assurée par le Département est la suivante :

- ECRIT

- pour les épreuves à programme, en partie par des cours communs avec le Master (pour une partie de la préparation à l'écrit d'Histoire de la philosophie), en partie par des cours spécifiques ;
- pour la première dissertation, par des exercices communs avec la préparation du CAPES (dissertation sur table le samedi).

- ORAL

- pour les épreuves à programme, par des cours spécifiques complétés par des exercices organisés après les épreuves écrites ;
- pour les leçons, par des exercices communs avec la préparation au CAPES.

B - INSCRIPTION AUX CONCOURS

L'inscription à l'Université ne suffit pas :

Il est nécessaire de s'inscrire au concours en lui-même. Soyez attentifs aux délais d'inscriptions. Les inscriptions sont généralement closes courant juillet. La date est à vérifier pour chaque session.

inscriptions entièrement sur internet : www.education.gouv.fr/siac
(adresse électronique indispensable)

Inscriptions :

du mardi 31 mai 2011 à partir de 12 heures au mardi 12 juillet avant 17 heures, heures de Paris.

Conditions d'inscription

Pour le Capes, il faut être titulaire d'un Master 1 à la date des écrits d'admissibilité (un report de stage pour préparation du M2, requis pour être titularisé, pouvant être demandé l'année suivant l'obtention du concours).

Pour l'Agrégation, il faut être titulaire d'un Master 2 à la date de publication des résultats d'admissibilité (fin mai-début juin).

Dates des épreuves :

- CAPES Externe :

Ecrits d'admissibilité : mercredi 9 et jeudi 10 novembre 2011 ;
Oraux d'admission en juin et juillet

- A G R E G A T I O N :

Ecrits d'admissibilité : Mardi 20 - Mercredi 21 - Jeudi 22 mars 2012 ;
Oraux d'admission en juin

Il est par ailleurs très fortement recommandé aux candidats de consulter le dernier rapport du jury paru, pour chaque concours

1 - **ÉPREUVES** (texte réglementaire ci-dessous)

Épreuves du CAPES (Mis à jour le 31 mai 2011)

A. Épreuves d'admissibilité

1° Dissertation :

Dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales.
Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2° Explication de texte :

Explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales.
Durée : cinq heures ; coefficient 3.

B. Épreuves d'admission

1° Leçon portant sur les programmes des lycées :

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure

(leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes) ; coefficient 3.

Le sujet à traiter par le candidat est relatif aux programmes de philosophie des classes terminales des lycées. La leçon, adaptée à ce niveau de classe, se présente comme une séquence d'enseignement ayant son unité propre, tout en ayant vocation à s'intégrer à un cours portant sur la ou les notions auxquelles se rattache le sujet. Elle peut prendre, à l'instar d'une séquence effective d'enseignement en classe terminale de lycée, toute forme que le candidat juge adaptée au traitement du sujet. Pour la préparation de sa leçon, le candidat peut consulter les ouvrages de la bibliothèque du concours.

Cette leçon est suivie d'un entretien au cours duquel le jury conduit le candidat à justifier la problématique retenue et la méthode choisie pour la traiter, à préciser la situation possible de sa leçon dans l'ordre d'un cours ou d'une série de cours ; à apprécier la manière dont sa leçon est à même de donner aux élèves l'intelligence des problèmes abordés comme celle des réponses ou des éclaircissements apportés.

2° **Épreuve sur dossier** comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure vingt minutes ; coefficient 3.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture philosophique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

Première partie : épreuve d'explication d'un texte français ou en français, ou traduit en français, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes.)

L'explication de ce texte, d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales, requiert du candidat qu'il rende compte de son sens et de sa teneur philosophique, ainsi que de sa problématique et de sa démarche.

L'entretien avec le jury porte sur la compréhension du texte et de ses enjeux.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». (Présentation dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 20062.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

2 - PRÉPARATION ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT

VOIR EMPLOI DU TEMPS CI-JOINT

(emploi du temps donné sous réserve ; pour confirmation, voir le calendrier détaillé, disponible au secrétariat en septembre)

a) Préparation aux épreuves écrites sans programme

- **exercice de dissertation sur table** (commun Agrégation) :
le samedi (9h00-16h00), trois séances.
- **corrigés et méthodologie** : 3x2h
 - Enseignants : P. Taranto, C. Michon, D. Moreau
- **exercice d'explication de texte sur table** :
le samedi (9h00-16h00), deux séances.
- **corrigés et méthodologie** : 2x2h
 - Enseignants : P. Taranto, P. Lang

b) Préparation aux épreuves orales sans programme

- **explication de texte (exercice et corrigé) : 12 séances de 2h**
 - Enseignants : F. Guénard, P. Lang, C. Michon, J-M Lardic
 - > 1^{er} cours : septembre, .
- **leçon (exercice et corrigé) : 15 séances de 2 h (commun Agrégation)**
 - Enseignants : A. Grandjean, J-B Guillon, C. Michon, J-M Lardic
 - > 1^{er} cours : septembre.

Épreuves de l'agrégation externe section philosophie

(texte réglementaire mis à jour le 31 mai 2011)

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

Les programmes du concours font l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de philosophie sans programme

- Durée : 7 heures
- Coefficient 2

2. Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année

- Durée : 7 heures
- Coefficient 2

3. Épreuve d'histoire de la philosophie

- Durée : 6 heures
- Coefficient 2

Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.

Épreuves orales d'admission

1. Leçon de philosophie

- Durée de la préparation : 5 heures
- Coefficient 1,5
- Durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes)

Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury.

Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats.

2. Épreuve en deux parties

- Durée de la préparation : 5 heures
- Coefficient 1,5
- Durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes)

L'épreuve se déroule en deux parties : la première partie compte pour 16 points, la seconde pour 4 points.

Leçon de philosophie : elle porte sur un sujet se rapportant à la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines, à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury.

L'entretien inclut une question touchant la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'un enseignement exercé en responsabilité telle que définie par la première compétence de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Arrêté du 12 mai 2010

La question relative à cette compétence est remise au candidat au début de l'épreuve avec le sujet de la leçon. Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclues de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques.

3. Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Coefficient 1,5
- Durée de l'épreuve : 30 minutes

Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité.

4. Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Coefficient 1,5
- Durée totale de l'épreuve : 30 minutes

Le programme est renouvelé chaque année.

Un dictionnaire sera mis par le jury à la disposition des candidats (bilingue pour le latin et le grec, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui

2. - PROGRAMME SESSION 2012

Écrit

2ème épreuve. Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions.

L'animal.

3ème épreuve. Épreuve d'histoire de la philosophie.

Plotin.

Rousseau : *Discours sur les sciences et les arts. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Discours sur l'économie politique. Lettre à d'Alembert sur les spectacles. Du Contrat social. Émile ou De l'éducation. Lettre à Christophe de Beaumont. Lettres écrites de la Montagne.*

Oral

- 1ère leçon. Domaine : Les sciences humaines.

Textes français ou traduits en français

- Arnauld et Nicole, *La Logique ou l'art de penser*. Édition de P. Clair et F. Girbal, rééd. Paris, Vrin, 1993.
- Hegel, *Principes de la philosophie du droit*. Traduction de J.-F. Kervégan, Paris, Puf, 2ème éd., coll. Quadrige, 2003.

Texte grec

- Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*, livre III. Édition de P. Pellegrin, Paris, Point-Seuil, 1997, p. 354-524 (pages paires).

Texte latin

- Boèce, *De consolatione philosophiae* (La Consolation de Philosophie), édition de C. Moreschini, Paris, Le Livre de Poche, 2008, livres III à V, p. 134-320 (pages paires).

Texte allemand

- M. Heidegger, *Was heisst Denken 2*, zweiter Teil (Die Vorlesung im Sommersemester 1952), Tübingen, Niemeyer, 1954 ; 5ème tirage, 1997, p. 79-175.

Texte anglais

- N. Goodman, *Ways of Worldmaking*, Indianapolis, Hackett Publishing Company, 1978.

Texte arabe

- Al-Shahrastani, *Ilâhiyyât Ibn Sînâ* [L'enseignement d'Avicenne en métaphysique], dans *Al-milal wa-al-nihal*, éd. A. F. Muhammad, *Dar al-Kutub al-'ilmiyya*, Beyrouth, s.d., p. 549-601 [= 1081-1153 Badran]

Texte italien

- B. Castiglione, *Il Libro del Cortegiano*, édition de N. Longo, Milan, Garzanti, I Grandi Libri, 2007, livre IV, p. 363-456.

3. - PRÉPARATION ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT

(emploi du temps donné sous réserve ; pour confirmation, voir le tableau de l'emploi du temps et le calendrier détaillé, disponibles au secrétariat en septembre)

Attention : séances de rentrée ~~dès les 9 et 11 septembre~~ (voir page 2)

a) Préparation aux épreuves écrites sans programme

- **exercice de dissertation sur table** (commun Capes) :
le samedi (9h00-16h00), 3 séances
- **corrigés et méthodologie** : 3x2h
 - Enseignants : P. Taranto, C. Michon, D. Moreau

b) Préparation aux épreuves écrites à programme

- **L'animal (A. GRANDJEAN)**
- **PLOTIN**
 - cours commun avec le séminaire A1 de Master ((A. GIAVATTO), P. SOULIER)
 - plus 12h spécifiques au 2^{ème} semestre (D. DOUCET)
- **ROUSSEAU (F. GUENARD)**
 - (cours commun avec le séminaire A2 de Master)
 - plus 12h spécifiques au 2^{ème} semestre

c) Préparation aux épreuves orales

- **Leçon (exercice avec corrigé) : 2 h par semaine (commun Capes)**
(A. GRANDJEAN, J.B. GUILLON, C. MICHON, J.M. LARDIC)
- **Leçon sur programme : Les Sciences humaines (12h plus séances d'exercice)**
(B. GNASSOUNOU)
- **Textes français :**
 - ◆ ARNAULD & NICOLE (cours commun avec le séminaire A2 de Master, plus 12h spécifiques au 2^{ème} semestre) (V. JULLIEN, D. MOREAU, F.SCHMITZ)
 - ◆ HEGEL (12h, plus séances d'exercices) (JM LARDIC)
- **Textes langues étrangères** : les cours seront assurés en fonction des demandes des étudiants.

Certificat de langue exigé des lauréats aux concours du second degré à compter de la session 2012

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier du CLES2 ou d'une certification équivalente. (voir réglementation ci-dessous)

Certificat de compétences en informatique et internet exigé pour la titularisation

En cas de réussite aux concours externes (session 2012), le C2i niveau 2 "enseignant" sera exigé pour la nomination comme enseignant -stagiaire.

L'Université de Nantes met en place un dispositif qui doit permettre à la rentrée prochaine aux étudiants non inscrits dans un master enseignement, aux salariés du secteur privé, aux demandeurs d'emploi de pouvoir bénéficier de l'accompagnement à la certification C2I2e comme candidats libres.

Consultez l'[offre de formation C2i niveau 2 "enseignant"](#) pour candidats libre

Vous pouvez consulter tous les renseignements sur en cliquant sur le lien ci-dessous

http://www.iufm.univnantes.fr/75509202/0/fiche_page/libre/&RH=1283169736759&RF=1283175453647

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier:

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2) ;
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen par une administration ou par un établissement ou un organisme public ou privé, notamment à la suite d'un examen ou d'un test standardisé, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Candidats dispensés de produire le CLES2

- les lauréats des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans la section langues vivantes étrangères ou qui ont subi, y compris à titre d'option, une épreuve en langue vivante étrangère dans une autre section de ces concours ;
- les lauréats produisant un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères, acquis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- les lauréats justifiant du diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel comportant l'indication «section européenne», «section de langue orientale» ou «option internationale», ou de la délivrance simultanée du diplôme du baccalauréat général et d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger, prévue à l'article D. 334-23 du code de l'éducation, ou d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un Etat étranger dont les épreuves se déroulent en majeure partie dans une langue autre que le français ;
- les lauréats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, lorsque le français n'est ni leur langue maternelle, ni la langue officielle ou l'une des langues officielles de l'Etat considéré, et qui justifient d'avoir effectué tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans des établissements enseignant dans la langue ou dans l'une des langues de leur pays d'origine, autre que le français ;
- les lauréats justifiant d'une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique », délivrée en application de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les mères ou pères d'au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau.

Candidats reconnus justifier du CLES2

- les lauréats ayant ou ayant eu la qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation titulaire ;
- les lauréats ayant ou ayant eu la qualité de maître contractuel ou agréé à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit l'échelle de rémunération ;
- les lauréats ayant la qualité d'enseignant non titulaire des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association ou celle de personnel non titulaire exerçant des fonctions d'éducation dans ces mêmes établissements, et qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée ;
- les lauréats des concours de l'enseignement public, ayant ou ayant eu la qualité de fonctionnaire ou une qualité assimilée par référence aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française, et qui justifient d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France.

Date à laquelle les lauréats doivent justifier du CLES2

La certification est exigée:

- pour la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, pour les candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours externes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS et du CACPE. Toutefois, les lauréats se prévalant de la qualité de cadre du secteur privé (concours externes du CAPET et du CAPLP) et ceux admis dans une section professionnelle ou des métiers sans détenir de master (concours externe du CAPLP) devront justifier du certificat pour être titularisés ;
- pour la titularisation dans le corps auquel le concours donne accès, pour les candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours interne de l'agrégation, des concours internes et troisièmes concours du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP et du CACPE.

Pour l'obtention d'un contrat provisoire et effectuer le stage et pour l'obtention d'un contrat définitif, cette certification est exigée des lauréats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat dans les mêmes conditions que celles exigées des lauréats des concours de l'enseignement public correspondants.

Liste indicative de certifications en langues étrangères autres que le CLES2 correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Allemand

Examens du Goethe Institut

- ZDfB (Zertifikat Deutsch für den Beruf) (niveau B2 du CECRL)
- Goethe-Zertifikat B2
- TestDaf (Test Deutsch als Fremdsprache) (niveau B2-C1)
- ZMP (Zentrale Mittelstufenprüfung) (niveau C1 du CECRL ; a été remplacé par le PWD)
- PWD (Prüfung Wirtschaftsdeutsch International) (niveau C1 du CECRL)
- Goethe-Zertifikat C1
- Goethe-Zertifikat C2 : Zentrale Oberstufenprüfung (ZOP) et Kleines Deutsches Sprachdiplom (KDS)
- Großes Deutsches Sprachdiplom (GDS) (niveau C2 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue (DCL)

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL)
- DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

Anglais

University of Cambridge ESOL Examinations :

- FCE (First Certificate in English)
- CAE (Certificate in Advanced English)
- CPE (Certificate of Proficiency in English)

ETS Global :

- TOEIC « listening and reading » avec un score d'au moins 785 points.
- TOEIC « speaking and writing » avec un score d'au moins 160 points pour le « speaking » et 150 pour le « writing ».
- TOEFL iBT avec un score d'au moins 87 points.

Diplôme de compétence en langue (DCL)

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL)
- DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

Arabe

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) de niveau B2 ou de niveau C1

Chinois

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) de niveau B2 ou de niveau C1

Espagnol

Diplomas de Español como Lengua Extranjera (DELE) del Instituto Cervantes

- DELE nivel B2 (intermedio) (anciennement Básico) - DELE nivel C1 ou nivel C2 (superior)

Diplôme de compétence en langue (DCL)

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) - DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

Grec moderne

Certificat de connaissance de la langue grecque (Centre de la langue grecque de Thessalonique) :

Niveau Γ ou Δ ou à partir du niveau B2 du CECRL.

Italien

Certificato di Conoscenza della Lingua Italiana (Universita per Stranieri di Perugia) :

- CELI 3 - CELI 4 - CELI 5

Certificato di Italiana come Lingua Straniera (Universita per Stranieri di Siena) :

- CILS due - CILS tre - CILS quattro

Diplôme de compétence en langue (DCL)

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) - DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

Portugais

Centro de Avaliaçao de Português Lingua Estrangeira :

- DIPLE (Diploma intermédio de Português Lingua Estrangeira) (niveau B2 du CECRL)

- DAPLE (Diploma avançado de Português Lingua Estrangeira) (niveau C1 du CECRL)

- DUPLE (Diploma intermédio de Português Lingua Estrangeira) (niveau C2 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

Russe

TRKI ou Test of Russian as a Foreign Language (TORFL)

- TRKI ou TORFL 2 (niveau B2 du CECRL)

- TRKI ou TORFL 3 (niveau C1 du CECRL)

- TRKI ou TORFL 4 (niveau C2 du CECR)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

- 3 -
C. A. P. E. S.
A G R E G A T I O N

2011 - 2012

BIBLIOGRAPHIE

Master 1 & 2 + Agrégation : PLOTIN (A. GIAVATTO)

Ce cours vise à présenter la philosophie de Plotin dans son ensemble à travers la lecture des passages les plus représentatifs des *Ennéades*. Sur le plan thématique, nos analyses porteront sur les sujets suivants : la

relation entre Plotin et la tradition philosophique précédente (notamment Platon, Aristote, le stoïcisme et le scepticisme), la doctrine de la causalité, le monde intelligible, la doctrine de l'âme, l'Un, le monde physique et la matière, l'éthique.

Modalité d'examen pour les étudiants de Master : explication de texte.

BIBLIOGRAPHIE ESSENTIELLE

- R. Chiaradonna (éds.), *Plotin, Les études philosophiques*, numéro spécial, 2009/3.
- R. Dufour, *Plotinus. A Bibliography 1950-2000*, Leiden, Brill, 2002 (mises à jour disponibles dans le site <http://rdufour.free.fr/BibPlotin/Plotin-Biblio.html>)
- P. Hadot, *Plotin ou la simplicité du regard*, Paris, Gallimard, 1997 (éd. or. Paris, Plon, 1963)
- D.J. O'Meara, *Plotin. Une introduction aux Ennéades*, Fribourg Suisse, Academic Press-Cerf, 2004² (éd. or. *Plotinus. An Introduction to the Enneads*, Oxford, Clarendon, 1993).
- L. Brisson & J.-F. Pradeau, *Plotin. Traités*, Garnier-Flammarion, Paris, 2002-2010 (cf. également les volumes parus dans la collection du Cerf à partir de 1988).

Master 1 & 2 + Agrégation : ROUSSEAU (F. GUENARD)

Agrégation : LES SCIENCES HUMAINES (B. Gnassounou)

Agrégation : ARNAULD & NICOLE (V. Jullien, D. Moreau, F. Schmitz)

La Logique ou l'Art de penser (dite aussi Logique de Port-Royal) d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole

(Vincent Jullien, Denis Moreau, François Schmitz)

Le séminaire consistera en une étude détaillée des différents aspects (philosophique, logique, épistémologique, théologique, etc) de ce texte essentiel pour la pensée classique.

Il conviendra d'avoir lu une première fois le texte avant le début du séminaire.

Edition recommandée : celle de P. Clair et F. Girbal, éditions Vrin

Agrégation : HEGEL (J.M. Lardic)

Agrégation : auteur Anglais GOODMAN (F. Schmitz)

Comme il est de coutume, le cours portera sur l'ouvrage en « anglais » (étatsunien) qui figure au programme de l'agrégation (oral). Cette année, il s'agit de *Ways of Worldmaking* de Nelson Goodman.

Nelson Goodman (1906-1998) est un philosophe étatsunien à la trajectoire quelque peu singulière qui le conduisit d'un travail se situant dans la continuité de l'*Aufbau* de Carnap (*La structure de l'apparence*) à une manière originale d'aborder la question de la compréhension des œuvres d'art (*Langages de l'art*). L'ouvrage mis au programme de l'agrégation développe ce qui pourrait passer pour une conception « relativiste » : nous fabriquons des « versions » de (et non pas « du ») mondes, que l'on ne peut considérer comme diverses versions « du » monde. Mais ce n'est pas vraiment un relativisme : il y a des versions « correctes » et d'autres qui ne le sont pas.

Écrit en étatsunien, ce texte n'est pas très facile à traduire et il faudra faire des efforts ! Il en existe cependant une traduction parue chez Gallimard (en collection de poche : Folio, pas cher !) sous le titre *Manières de faire des mondes*.

Il convient évidemment de se procurer le livre en langue originale, paru chez Hackett Publishing Company (11 € et des poussières)

- 4 -

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

SIGNIFICATION DES PRINCIPAUX SIGLES QUE VOUS POURREZ RENCONTRER AU COURS DE VOS ETUDES UNIVERSITAIRES

❖ UNIVERSITE : 3 Conseils

- C.A. = Conseil d'Administration
- C.E.V.U. = Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
- C.S. = Conseil Scientifique

(Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants dans ces trois Conseils).

❖ U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche : 2 Conseils

Celle à laquelle appartient le Département de Philosophie est l'U.F.R.

LETTRES ET LANGAGES

Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants au

- Conseil d'UFR
- Conseil Scientifique de l'UFR

❖ SERVICES DE L'UNIVERSITE OU DU RECTORAT :

- FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes
- SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
- BU = Bibliothèque Universitaire
- SUMPPS = Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- SUAPS = Service Universitaire des Activités Physique et Sportives et de plein air
- FC = Formation Continue
- CROUS = Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires
- IUFM = Institution Universitaire de Formation des Maîtres

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

pour l'année universitaire 2011/2012

Service Scolarité Lettres
Rue de la Censive du Tertre
BP 81227
44312 NANTES Cedex 3
02 40 14 10 20
scolarite-lettres@univ-nantes.fr

1) INSCRIPTIONS

DEMANDE	OBJET	début de la démarche	date limite
1 ^{ère} INSCRIPTION EN 1 ^{ère} ANNÉE	- Téléchargement du dossier - inscription sur rendez-vous	15 juin 6 juillet	15 juillet 15 juillet
RÉINSCRIPTION	- étudiants inscrits à l'université de NANTES en 2010-2011 : - par le web à www.univ-nantes.fr - étudiants ayant interrompu leurs études : - au guichet sur convocation	1 ^{er} créneau : 7 juillet 2 ^{ème} créneau : 19 août 15 juin	1 ^{er} créneau : 27 juillet 2 ^{ème} créneau : 31 août 31 août
INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE EN LICENCE	le nombre d'inscription est limité sur l'ensemble de la licence - Un redoublement de droit par année d'études (L1,2,3) - Une inscription supplémentaire possible par dérogation - Une ou plusieurs inscriptions supplémentaires pour cas particuliers sur décision du président de l'université Les étudiants ayant interrompu leurs études depuis trois ans et ceux qui ont déjà validé un niveau L bénéficient de nouveau de ces droits aux inscriptions	dès les résultats de la 2 ^{ème} session	27 juillet
CHANGEMENT D'ORIENTATION	- après une première inscription en licence 1 ^{ère} année : - imprimé à retirer au service de la scolarité	après l'inscription	14 octobre
MODIFICATION D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE	- étudiants de licence ou master souhaitant modifier un choix d'unité d'enseignements Note : Possibilité de modifier un choix d'enseignement Du premier semestre (seulement) par intranet à l'adresse suivante : http://www.univ-nantes.fr	1 ^{er} semestre : 16 septembre 2 nd semestre : 16 janvier	1 ^{er} semestre : 14 octobre 2 nd semestre : 17 février
RÉORIENTATION À L'ISSUE DU 1 ^{er} SEMESTRE	- à l'issue du 1 ^{er} semestre, l'étudiant de 1 ^{ère} année de licence souhaitant changer d'orientation retire un imprimé au service de la Scolarité. La commission d'orientation donne un avis à l'issue d'un entretien individuel - inscription dans la nouvelle filière si décision favorable du Président	6 décembre	20 janvier
RÉGIME SPÉCIAL	- étudiants ne pouvant valider la formation sur une année (engagés dans la vie active, assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, handicapés, sportifs de haut niveau) - accord pour la suivre sur 2 ans avec ou sans dispense d'assiduité (voir ci-dessous) En master 1 le nombre d'inscriptions n'est pas limité	à l'inscription	14 octobre
DISPENSE D'ASSIDUITÉ	- étudiants ne pouvant assister aux cours (voir cas du régime spécial ci-dessus) - accordée pour l'année ou pour un semestre - pas de contrôle continu - obligation du seul examen terminal - certains cours peuvent être obligatoires	1 ^{er} semestre : à l'inscription 2 nd semestre : 23 janvier	1 ^{er} semestre : 14 octobre 2 nd semestre : 17 février

DEMANDE	OBJET	début de la démarche	date limite
VALIDATION D'ACQUIS	- permet d'accéder à une formation sans avoir le titre d'accès de droit - sur dossier après avis de la commission pédagogique et décision du Président (conditions de diplôme et/ou d'expérience professionnelle)	2 mai	Info-com : 17 juin Autres : 21 juillet
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	- permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur au regard de l'expérience professionnelle ou personnelle	Pôle REVAE 110 bd Michelet à Nantes 02 40 37 10 35	
VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES	- permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur au regard des études accomplies en France ou à l'étranger	1 ^{er} janvier	15 mai
TRANSFERT	- étudiants d'une autre université souhaitant être accueillis à NANTES - retirer une «demande préalable à un transfert» - convocation pour inscription - étudiants nantais souhaitant intégrer une autre université - contacter le service de la scolarité	27 mai	31 août Sauf Info-com : 17 juin
		dès mai	14 octobre
AUDITEUR LIBRE	- 25 ans minimum - ne donne pas la qualité d'étudiant - dans la limite des places disponibles	3 octobre	18 novembre
ANNULATION D'INSCRIPTION	- sur simple demande - avec remboursement des droits universitaires - sans remboursement des droits universitaires Passé deux mois les demandes sont irrecevables	l'inscription	1 mois après la rentrée (semaine d'orientation incluse en L1)
		1 mois après la rentrée	2 mois après la rentrée

2) BOURSES

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT	- attribution de bourse et/ou d'un logement en licence ou master - sur critères sociaux - inscription internet <i>* sous réserve d'éventuelles modifications apportées par le CROUS</i>	début janvier *	30 avril *
BOURSE	- Boursiers n'ayant pas épuisé leur droit à bourse et en Situation de réorientation	S'adresser au guichet --	
MAINTIEN DE BOURSE	- en cas de non progression d'études pour les cas médicaux ou sociaux	s'informer au guichet --	
AIDES SPECIFIQUES AUX ETUDIANTS SE DESTINANT AU METIER D'ENSEIGNANT	Consulter le site du CROUS	Dossier à télécharger	

3) DIPLÔMES ET RELEVÉS DE NOTES

DIPLÔMES	Les diplômes obtenus l'année précédente sont disponibles à partir de mi-novembre au guichet examens de la Scolarité. Pour les master 2, à partir de fin janvier
RELEVÉS DE NOTES	- Envoi en juin à l'adresse que vous avez choisie pour l'envoi du courrier administratif - Nouvel envoi fin juillet pour les étudiants non admis à la 1 ^{ère} session

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

2011 - 2012 - U.F.R. LETTRES & LANGAGES

	Dates		Année	Semaine
Réunion rentrée	Mardi 6 septembre Mercredi 7 septembre		2011	36
Pré-rentrée + Semaine de lecture	Du 12 au 16 sept.		2011	37
Début des Cours du 1 ^{er} semestre	19 sept.	21 oct.	2011	38-42
Interruption des cours	24 oct.	28 oct.	2011	43
Suite des Cours du 1 ^{er} semestre	31 oct.	16 déc.	2011	44-50
Vacances de Noël	19 déc.	01 janv.	2011-2012	51-52
Révisions	02 janv.	07 janv.	2012	1
Examens du 1 ^{er} semestre	09 jan.	21 jan.	2012	2-3
Début des cours du 2 ^d semestre	23 jan.	17 fév.	2012	4-7
Interruption des cours	20 fév.	24 fév.	2012	8
Suite des cours du 2 nd semestre	27 fév.	06 avril	2012	9-14
Vacances de printemps	09 avril	20 avril	2012	15-16
Suite et fin des cours du 2 nd semestre	23 avril	04 mai	2012	17-18
Révisions	07 mai	11 mai	2012	19
Examens du 2 nd semestre	14 mai	25 mai	2012	20-21
Révisions	28 mai	1 ^{er} juin	2012	22
Corrections, oraux, délibérations...	4 juin	13 juin	2012	23-24
<i>Affichage des résultats</i>	Lundi 15 juin		2012	24
Examens 2 ^{nde} session	18 juin	29 juin	2012	24-26
Corrections, oraux, délibérations...	02 juil.	06 juil.	2012	27
Affichage des résultats	Mercredi 13 juillet		2012	28